

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/07

Date de convocation : 14 février 2025

**Objet : Attribution des marchés de prestations intellectuelles pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 80 enfants**

Date d'affichage : 14 février 2025

**Date de réunion : 20 février 2025**

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt février à 20h20, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme LAFAY Monique, Mme GUILLOT Myriam, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick et M. Gauthier SAVART qui a donné pouvoir à M. FERNANDES Michel.

M. BESSON Jean-Jacques est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que des procédures de consultation des prestataires ont été lancées.

### **Maîtrise d'œuvre**

Le dossier d'appel à candidature a été envoyé pour parution dans l'édition de LA VOIX DE L'AIN le 22/10/2024 et est paru le 25/10/2024.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <http://marchespublics.ain.fr> le 25/10/2024.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 20/11/2024 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <http://marchespublics.ain.fr>

Suite à l'examen des 26 candidatures reçues en application des critères définis dans le règlement de remise des candidatures, la liste des 3 candidats admis à remettre une offre était la suivante :

EQUIPE CAP ARCHITECTURE  
EQUIPE LAURENT CHASSAGNE  
EQUIPE ARCH'ETHIK

Suite à la remise des prestations par ces 3 candidats, l'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

L'analyse a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

<b>Prix : 50 % :</b> Note = (Pmin / Poffre) x 50	50/100
<b>Prestations à fournir par le candidat : 50%</b>	50/100
<p><b>Critère 01 (15 points) : 1 page recto par croquis</b>          Croquis d'intention/insertion paysagère en adéquation avec les règles d'urbanisme          A- vue depuis le parking          B- vue depuis le gymnase</p> <p>Critère 02 (15 points) : 1 page recto          Traitement de la gestion des flux (extérieurs et intérieur), des accès, de la fonctionnalité et de la modularité des différents espaces intérieur.</p> <p>Critère 03 (10 points) : 1 page recto          Qualité urbanistique et architectural du projet : matériaux envisagés, partie pris et qualité environnementale, confort et mise en valeur des espaces.</p> <p>Critère 04 (10 points) : 1 page recto          Adéquation de l'enveloppe financière entre le programme et le budget alloué par la commune</p>	

**SPS**

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 02/01/2025, aux entreprises suivantes :

- COO
- QUALICONSULT
- ALPES CONTROLES
- PREVENTIVIA

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/01/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : [mairie@bage-dommartin.fr](mailto:mairie@bage-dommartin.fr) ET [xavier.chirol@agence01.fr](mailto:xavier.chirol@agence01.fr) ET [marches@agence01.fr](mailto:marches@agence01.fr)

4 Plis ont été réceptionnés.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans la lettre de consultation et rappelés ci-après,

Critères	%
<b>Prix</b>	<b>60</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>40</b>
<i>Justificatif des temps d'intervention de chacune des phases de mission</i>	

Accusé de réception en préfecture  
 001-200077220-20250220-2025-07-DE  
 Date de télétransmission : 25/02/2025  
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

## CONTROLE TECHNIQUE

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail le 02/01/2025, aux entreprises suivantes :

- DEKRA
- ALPES CONTROLES
- RISK CONTROL
- BTP CONSULTANTS

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/01/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : mairie@bage-dommartin.fr ET xavier.chirol@agence01.fr ET marches@agence01.fr

4 Plis ont été réceptionnés.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans la lettre de consultation et rappelés ci-après,

Critères	%
<b>Prix</b>	<b>60</b>
<b>Valeur technique</b> <i>Justificatif des temps d'intervention de chacune des phases de mission</i>	<b>40</b>

Au vu des rapports d'analyses des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour (M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre) et 4 abstentions (M FERNANDES, L ONOFRE, P PAIN et G SAVART)

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu les rapports d'analyses des offres,

**Décide** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement représenté par L.CHASSAGNE pour un montant provisoire de rémunération de 164 400,00 € HT

**Décide** d'attribuer le marché de SPS au bureau PREVENTIVIA pour un montant de 5 692.50 € HT

**Décide** d'attribuer le marché de Contrôle Technique à RISK CONTROL pour un montant de 7 530,00 € HT.

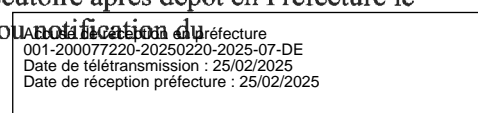
**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leurs exécutions

**Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget investissement commune 2025 en dépenses au compte 2031.

Fait et délibéré.

Fait et délibéré en mairie,  
Le 20/02/2025

Le Maire  Le Secrétaire de séance 

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication au 

Préfecture  
001-200077220-20250220-2025-07-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2025  
Date de réception préfecture : 25/02/2025